Pages 8 et 9 – La responsabilité politique des gouvernants

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 21 DÉCEMBRE 2020 - 50e ANNÉE - N° 1201 - 4 €

Du bla-bla aux actes

Le gouvernement a renoncé à imposer l'isolement aux malades du Covid. On a du mal à en comprendre la logique alors qu'on isole un enfant souffrant des oreillons ou d'une méningite. Mais passons. L'isolement pose des difficultés pratiques importantes aux personnes concernées, notamment aux mères de familles seules.

Le ministre de la santé a annoncé le 10 décembre un « *accompagnement renforcé des personnes contaminées* ». Seule traduction concrète à ce jour pour le malade : « *Une visite à son domicile par une équipe pluriprofessionnelle, pluridisciplinaire* », pour prodiguer « *des conseils sur les conditions d'isolement* ». C'est ce qu'on appelle se payer de mots. La vaste campagne de dépistage organisée au Havre est peut-être un « *coup de com'* » ou un « *flop* ». Elle est aussi assortie de mesures concrètes. Si le résultat est positif, un agent réserve un hôtel, ou met en place un service de garde d'enfants et de livraison de repas à domicile.

Les maires ont joué un rôle essentiel dans les déconfinements, après avoir été écartés des mesures de prévention du virus (on se souvient des recours systématiques du gouvernement contre les mesures restrictives prises par les maires). De nombreuses communes suivront, n'en doutons pas, l'exemple d'Édouard Philippe qui, en redevenant maire, a démontré que l'échelon local est sans conteste le plus pertinent pour mettre en place des mesures d'accompagnement des malades, sans attendre la fin des tergiversations gouvernementales. ■

DR.

Un référendum ? Quelle farce !

Le projet de référendum sur l'environnement est à placer sur le rayon « farces et attrapes » du futur candidat Macron.

C'était un grand secret, qu'Emmanuel Macron a sorti comme un polichinelle de sa hotte, devant la Convention citoyenne pour le climat. L'annonce était faite pour déchaîner l'enthousiasme des macroniens, séduire les écologistes et plonger les opposants dans la consternation. C'est raté. Tout le monde a vu la manœuvre, cousue de gros fil blanc, et le chef de la *start up nation* peut remballer son sac à malices.

Mais le fond de l'affaire ? De la poudre de perlimpin-pin ! Il est inutile d'inscrire dans la Constitution des principes déjà proclamés dans la Charte de l'environnement. Des principes qui sont incompatibles avec le système ultralibéral dans son ensemble et avec les règles de l'Union européenne en particulier. **L'article de François Gerlotto en pages 2 et 3.**

« Déplorables » : leur revanche

Pour Guilluy, l'idéologie du progrès est en train de mourir et les vieilles élites sont sur la défensive.

À l'encontre de la pensée dominante et de ce que l'on croit savoir de l'évolution technologique, Christophe Guilluy affirme que le progressisme est moribond et que la tendance mondiale n'est plus à la mobilité, au nomadisme généralisé, à l'émancipation sans limites et à la jouissance sans entraves, mais à la stabilité des ancrages, aux rythmes sages dans le travail et le divertissement. Les élites, qui méprisaient les petites vies des gens ordinaires, des « *déplorables* » fustigés par Hillary Clinton, se sont elles-mêmes déconsidérées à force d'arrogance et d'impuissance. Leurs jours sont comptés. **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 5 : **L'heure de vérité pour le renseignement français.**

Page 7 : **Turquie d'Europe.**

Page 10 : **Bernard Perret.**

Page 12 : **La leçon de maintien de Régis Debray.**

Page 14 : **Résistance royaliste : Louis de Dartein.**

Page 16 : Éditorial **L'ordre des urgences.**

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Un référendum cousu de fil blanc

La décision d'Emmanuel Macron de soumettre à référendum un amendement à la Constitution, pour introduire une écologie qui y est déjà inscrite, est dangereuse. Mais qu'importent les dégâts que cela peut faire : ce n'est qu'un piège électoral « machiavélique », qui risque fort d'ailleurs de se refermer sur son auteur.

DR.

Pour autant qu'il soit décrit correctement dans les médias, le projet consiste à ajouter à la Constitution une phrase du genre : « *La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique.* » Évidemment, la lutte contre le dérèglement climatique doit être prioritaire, mais est-il besoin de l'inscrire dans la Constitution ? S'il fallait y inscrire tout ce qui est nécessaire pour rendre la vie meilleure, ce premier article compterait plusieurs centaines de pages. D'autant plus que l'écologie y est déjà présente, puisque la Charte pour l'Environnement, signée en 2005, a valeur constitutionnelle.

Personne ne doute une seconde que cette décision, qui prétend obéir aux demandes de la Commission citoyenne pour le Climat (CCC), ne soit en réalité motivée par des manœuvres politiciennes : piéger les partis politiques qui, ne pouvant se dire « *pour la pollution et le changement climatique* », devraient voter oui à Macron. Et rallier dans le même temps les écologistes. Le drame, c'est que bricoler la Constitution pour gagner des élections présente un réel danger politique, en la rabaissant au niveau d'un tract électoral.

Mais le plus grave dans cette histoire n'est pas tant la bassesse évidente des manœuvres politiciennes que ce que ces dernières révèlent d'indifférence totale aux questions écologiques.

Les contradictions du pouvoir. Le chef de l'État veut nous convaincre qu'il est possible de mener « *en même temps* » deux politiques incompatibles. D'une part, conserver le système économique ultralibéral qui refuse toute limite à son expansion, toute politique planifiée, et tout particulièrement en matière de protection de l'environnement ; ceci lié au transfert de notre pouvoir de décision vers l'Union Européenne qui, elle aussi, garantit « *la concurrence libre et non faussée* » dans un espace ultralibéral, donc exclut toute régulation gênante pour les affaires. D'autre part, développer une politique écologique (même celle élaborée *a minima* par la CCC, liste de décisions disparates, sans définition d'une véritable écologie politique) pour aboutir à terme à une diminution de l'empreinte de la société sur l'environnement.

C'est une ambition impossible. L'un de ces deux volets doit céder à l'autre, et nous savons déjà lequel. Le président l'avoue lui-même. A propos de la publicité, que la CCC veut interdire aux produits les plus polluants : « *On ne saura pas interdire (la publicité) sur les acteurs qui ne payent pas d'impôts en France. Je ne sais pas interdire Google ou Amazon .*» Très bon exemple de l'impasse dans laquelle s'enfonce le gouvernement : comment répondre au souci des citoyens (en admettant qu'ils soient représentés par la CCC, mais c'est une autre histoire), sans remettre en cause les fondements ultralibéraux de notre politique économique, prioritaire pour le gouvernement de M. Macron ? On retrouve cette impuissance assumée dans tous les domaines où une réglementation « écologique » se heurte à des intérêts financiers. Les exemples abondent dans le dialogue de M. Macron avec les membres de la CCC et ils sont clairs. Sur la 5G par exemple : « *Le potentiel de production économique compatible avec nos objectifs écologiques que vous détruisez est terrible si vous ne faites pas la 5G* » ; sur les transports : « *On détruit de l'activité économique dans notre pays sans régler le problème écologique* », etc.

Que l'on soit soucieux de réaliser une transition écologique sans dommage pour l'économie et les citoyens, rien de plus normal. Le problème, c'est que ce souci n'est que de façade. La dérogation sur l'usage des

Sur le mur de Jean Chouan

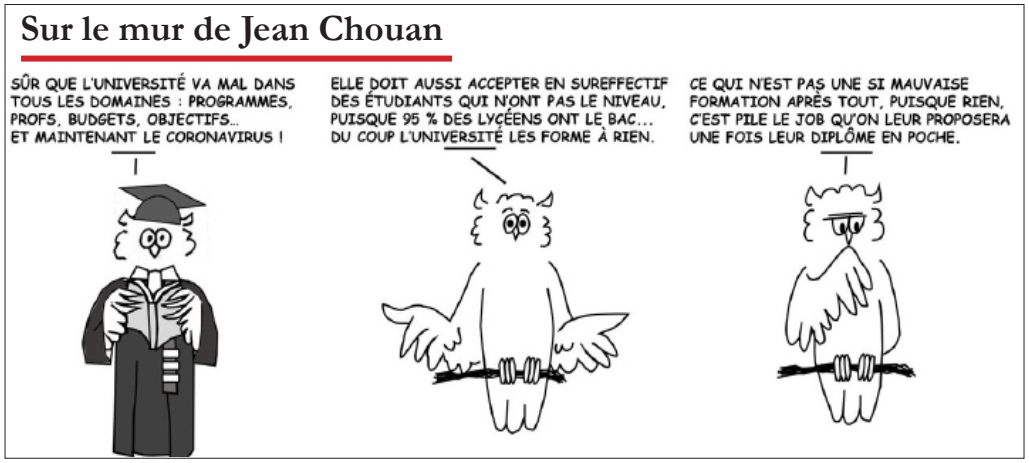

glyphosates pour la production betteravière l'a montré : au lieu de lier une dérogation pour quelques années à l'obligation de sortir à terme d'un mode de production nocif pour l'environnement, l'État s'est contenté de délivrer un chèque en blanc sans condition.

Le danger, dans cette politique, c'est qu'elle finit par décourager en laissant croire qu'il n'y a pas d'alternative. Or si, en effet, il y a incompatibilité entre saccage de la planète et protection du milieu, il est tout à fait possible de mener de front une économie productrice d'emplois et de richesse et la protection de l'environnement. Seulement cette économie circulaire, nos élites n'en veulent pas : trop compliquée, trop de responsabilités politiques, pas assez de « *pognon de dingue* » à en tirer. Alors on ment, et l'on propose un référendum bidon pour « *faire écolo* ».

Enfin, une fois de plus, notons l'ignorance crasse de nos dirigeants politiques dans des domaines qui réclament un minimum de culture scientifique : préservation de la biodiversité, par exemple : très bien, mais quelle biodiversité ? Préservation soit, mais dans quel but ? Que doit-on vraiment préserver, sachant que toute activité sur le milieu en détruit quelque chose ? De tout ceci nous ne savons et ne saurons probablement rien avant de devoir voter. Alors, ce référendum ? C'est Non. ■

FRANCOIS GERLOTTO.

Coralie Delaume

La Nouvelle Action Royaliste et la rédaction de Royaliste sont en deuil. Emportée par le cancer après une longue lutte, Coralie n'est plus parmi nous.

DR.

C'est trop peu de dire que nous perdons une amie. Coralie va manquer à notre patrie, qu'elle a servie tout au long de sa vie comme officier de l'armée de terre puis comme intellectuelle combattante. Elle représentait l'un des plus beaux espoirs de la jeune génération qui s'est formée dans le combat pour la souveraineté, hors du nationalisme ethnicisant et contre l'idéologie dominante.

En cette période où le succès résulte plus que jamais de la somme des concessions, compromis et discrètes trahisons que l'on offre aux puissants, Coralie s'est fait connaître, reconnaître et aimer pour ses seules qualités et surtout par sa manière d'être. Son impressionnante puissance de travail et son exigence dans l'écriture la conduisaient à des épuisements qui nous inquiétaient mais elle compensait l'excès de travail par la pratique assidue des sports de combat. En elle, il y avait force et fragilité, courage et crainte de ne pas être à la hauteur de sa tâche.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli Coralie pour sa première conférence autour de son premier livre et sa timidité nous surprit, tant elle contrastait avec l'extrême rigueur de son raisonnement et les dures pointes de son ironie. Il y eut ensuite beaucoup de rencontres, de réunions amicales, d'actions communes. Plusieurs rédacteurs de Royaliste n'oublieront jamais Coralie, brandissant un drapeau tricolore sur les Champs-Élysées lors de la deuxième manifestation des Gilets jaunes. Nous n'oublierons pas non plus la pétition qu'elle avait lancée avec David Cayla contre la privatisation d'Aéroports de Paris et la campagne de signature qu'elle mena comme nous dans les rues de Paris et au cœur des manifestations contre la réforme des retraites.

Puis Coralie eut à mener son dernier combat, sans que nous puissions cette fois la soutenir autrement que par des messages d'amitié. Elle est désormais entrée dans la mémoire de notre communauté fraternelle, qui transcende les clivages partisans comme le montre la diversité des hommages qui ont été rendus à notre amie selon le cœur et l'esprit. ■

LE COMITE DIRECTEUR DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE.

Relire Coralie Delaume : Europe, *les États désunis*, Michalon, 2014. - *La fin de l'Union européenne*, avec David Cayla, Michalon 2017. - *Le couple franco-allemand n'existe pas*, Michalon, 2018. - *10 +1 questions sur l'Union européenne*, avec David Cayla, Michalon 2019.

L'Écho du net

■ **Coralie Delaume.** - C'est le cœur serré par la perte d'une amie très chère que nous faisons ci-dessous écho à quelques-uns des innombrables témoignages d'affection et d'amitié publiés sur Facebook, où Coralie Delaume était très active et très suivie grâce à l'intelligence et à la pertinence de ses analyses et décryptages des rouages de l'Union Européenne.

Quamel Pusati, journaliste : « *On reproche parfois aux hommages* post-mortem *d'être exagérément élogieux. L'avantage avec Coralie, c'est qu'on n'a pas besoin de se forcer pour faire étalage de ses qualités. Tout le monde connaissait son humour et sa façon si particulière de révéler des informations ou de commenter l'actualité. Elle était également dotée d'une grande intelligence et d'une immense rigueur ; elle ne se contentait pas de lire des essais, elle lisait même ceux dont la lecture lui était désagréable, et jusqu'au bout : pour être sûre de ne rien rater. Tchekhov disait, de façon un peu provocatrice : «* Les hommes intelligents aiment apprendre, les imbéciles aiment enseigner. *» Il n'y a en effet pas de bon professeur qui ne continue pas de se cultiver, de nourrir son savoir. J'étais honoré qu'elle souhaite me rencontrer. D'ordinaire assez réservé et peu loquace devant des inconnus, j'ai beaucoup parlé tant Coralie, convaincue que les rencontres étaient avant tout de formidables opportunités d'apprendre davantage, m'a posé de questions.* »

David Desgouilles, écrivain et ami de longue date : « *Coralie avait évoqué en juin son sentiment de vivre le combat de la chèvre de Monsieur Seguin. Le loup allait bien finir par la manger, comme il nous mangerait tous, nous expliquait-elle avec ce sens de la formule qui ne l'a jamais quittée. Le loup nous l'a enlevée ce matin, du côté de Montélimar. Mon amie est partie et je pleure. Adieu Coralie, et donne le bonjour à Philippe Cohen de ma part.* »

Georges Kuzmanovic, président de République Souveraine : « *Coralie Delaume, une grande dame et un être humain extraordinaire, nous a quittés - nous sommes en deuil. C'est une perte terrible pour nous tous, et une tristesse infinie pour ceux qui l'aimaient. Coralie Delaume a servi la France, elle était commandante, puis elle est devenue une intellectuelle incontournable. Ses analyses sur l'Union européenne sont d'une intelligence et d'une précision foudroyantes. Elle avait ce talent de savoir expliquer de manière claire, et souvent drôle, des choses qui ont été rendues compliquées à dessein. Elle répondait toujours présente à l'appel quand il fallait aller quelque part pour exposer avec pédagogie, humilité et simplicité la complexité de notre monde et proposer des alternatives à la barbarie et à la mainmise de l'oligarchie sur la destinée des peuples d'Europe. Elle aimait la France. Sa plume, sa voix, son engagement vont nous manquer, mais son esprit nous accompagnera toujours dans les combats que nous partageons, contre une Union européenne hypocrite et pour une France souveraine.*

LOÏC DE BENTZMANN.

Suffren : un atout majeur pour notre Marine

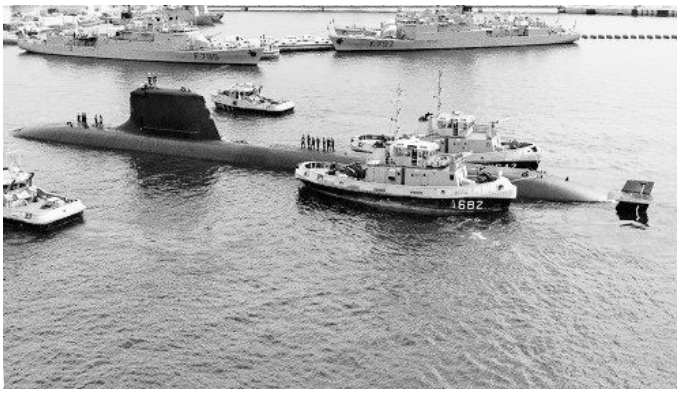

DR.

La Marine a acquis en novembre un nouveau « capital ship » (1), le sous-marin nucléaire d'attaque Suffren. Ce navire est le premier d'une série de six qui devraient être admis au service actif de l'été 2021 à 2030.

La série *Barracuda*, dont le Suffren est le premier exemplaire, est deux fois plus grosse que les Rubis – longueur de 100 mètres, 5300 tonnes en plongée – même si, comparés à leurs homologues étrangers, les Suffren restent des sous-marins compacts. Une version non nucléaire de 12 bâtiments sera par ailleurs construite pour l'Australie.

La conception et la construction d'un tel bâtiment représentent un exploit : 700 000 composants, 70 000 assemblages, 500 systèmes ou sous-systèmes, 200 applications informatiques.

Les Suffren emportent 24 armes tirées des tubes lance-torpilles, et panachées entre torpilles F21 de 533 mm, missiles anti-navires et missiles de croisière navals. Cette dernière arme fait acquérir au SNA une capacité nouvelle d'action contre la terre. Les trois systèmes d'armes ont été testés avec succès. Autre aptitude grandement améliorée, celle de débarquer des commandos en plongée grâce notamment à deux « valises sèches » et à l'emport d'un véhicule sous-marin léger capable d'emmener dix plongeurs commandos sur plusieurs kilomètres.

Aux Barracuda succéderont, dans les ateliers de Cherbourg, les quatre sous-marins nucléaire lanceurs d'engins (SNLE) de troisième génération, dont la construction débutera en 2023 pour une mise en service à partir de 2030. Ainsi nos savoirs-faire industriels seront garantis pour une génération. Et notre pays pourra disposer, pour une trentaine d'années, de sous-marins répondant aux normes et aux menaces actuelles. Avec une question pendante : l'outil industriel permettra-t-il de prolonger, si l'état des périls le justifie, la série Barracuda sans obérer la livraison des SNLE futurs ?

Le programme Barracuda a bénéficié des techniques développées sur les SNLE de la classe le Triomphant, ce qui démontre, si besoin était, l'intérêt d'un flux de constructions permanent. Il pourra éventuellement intégrer les solutions innovantes du *concept boat* SMX31E de Naval group, notamment pour améliorer la furtivité face aux sonars actifs. Ce projet futuriste est un sous-marin sans voile, particulièrement innovant en matière d'énergie-propulsion, qui pourrait largement combler le fossé entre sous-marin nucléaire et sous-marin « classique ».

Le coût global du programme est de 9,5 m*illiards d'euros, avec un « coût de série* » d'un milliard par unité.

Le Suffren, plus rapide, plus discret, plus endurant avec 70 jours d'autonomie, peut plonger plus profondément que les Rubis. Il est aussi plus économe en personnel avec un équipage de seulement 65 hommes et femmes, pour un tonnage et une complexité nettement supérieurs à ceux des Rubis. Ses senseurs ont également connu des avancées notables et le périscope, qui descendait jusqu'à la quille, est remplacé par des capteurs optroniques.

Le sous-marin nucléaire d'attaque est un des bâtiments les plus polyvalents qui soient. Il peut chasser les sous-marins adverses, vider la mer du trafic ou de la flotte ennemis, protéger un SNLE ou un porte-aéronefs, attaquer la côte grâce à ses missiles de croisière, débarquer discrètement des commandos. Mais cette polyvalence même est une contrainte : il peut faire tout cela mais pas en même temps. La sortie du porte-avions mobilise par exemple un SNA.

Discret, puissant, le SNA n'est toutefois pas invulnérable. Une trop forte concentration de moyens aériens, sous-marins et de surface adverses peut annuler sa supériorité technique et le transformer de chasseur en gibier. D'où la nécessité de concevoir notre marine et notre force aérienne comme un ensemble et de ne négliger aucun volet capacitaire. ■

ERIC CEZEMBRE.

(1). *Capital ship* désigne en anglais la catégorie des navires les plus importants d'une marine de guerre.

La quinzaine sociale

■ **Hercule. –** Alors que l'énergie est le nerf de la guerre économique, le gouvernement s'apprête à démanteler EDF au risque de priver l'État d'un outil de lutte privilégié contre le réchauffement climatique. Ce projet qui répond au doux nom d'Hercule vise à scinder l'entreprise en trois entités : EDF Bleu – pour les centrales nucléaires – qui resterait dans le giron de l'Etat, EDF Vert – pour la distribution et les énergies renouvelables – qui serait coté en bourse, et EDF Azur qui chapeauterait les barrages électriques dont les concessions seraient remises en concurrence pour répondre au diktat de Bruxelles. Ce hold-up se prépare dans l'opacité la plus totale ; même les six salariés administrateurs sont écartés des négociations. Pour s'y opposer et demander l'ouverture d'un débat sur l'avenir du secteur, les fédérations de l'énergie de la CGT, de la CFDT, de FO et de la CFE-CGC ont appelé à la grève à trois reprises entre le 26 novembre et le 17 décembre : à chaque fois autour de 30 % des salariés y ont répondu. L'opposition parlementaire réclame, elle, un référendum d'initiative partagée.

■ **Arrabelle. –** À la recherche de liquidités, General Electric, qui avait racheté en 2015 la branche énergie d'Alstom avec le soutien d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, s'apprête à revendre Arabelle. Cette turbine est une des pièces maitresse de l'entreprise ; mise au point par un Français dans les années 1980, elle est la plus puissante du marché et équipe un tiers des centrales nucléaires au monde. Une équipe d'anciens ingénieurs d'Alstom s'apprête à s'en porter acquéreur. Ils ont le soutien du fonds de pension Sénevé Capital, de la BPI et de la CDC. Il ne leur manque plus que l'appui d'un opérateur. Tous les regards se tournent donc vers Framatome, constructeur de réacteurs. Mais c'est là que le bât blesse : concentrée sur sa réorganisation, EDF – actionnaire majoritaire de Framatome – refuse pour l'heure de faire partie de l'aventure… et pourrait bien faire capoter le projet. Bruno Le Maire, en revanche, fait, de la récupération de cette activité qu'il qualifie à juste titre de « *stratégique* », une priorité et espère voir le dossier se finaliser rapidement. Il en avait fait de même de la reprise de Bridgestone : on sait ce qu'il en est advenu.

■ **Odas. –** L'Observatoire départemental de l'Action sociale (Odas) réclame une renationalisation du RSA. Cet organisme associatif indépendant, qui regroupe de nombreux départements, des villes et des organismes de protection sociale, craint, en effet, que les départements, qui assurent le versement du RSA, ne puissent plus répondre à l'affluence des demandeurs qui ne cessent de croitre. Une tendance qui était déjà à l'œuvre depuis quelques années et que la pandémie de Covid-19 a accentuée. D'après l'Odas, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 8 % au premier semestre 2020 et la dépense d'allocation, de 10 %. En cause : la perte ces derniers mois de « petits contrats » pour de nombreux allocataires. Pour 2021, l'augmentation des dépenses du RSA pourrait être de 15 %.

Renseignement français : l'heure de vérité

Le débat budgétaire sur le projet de loi de finance 2021 a permis de mesurer l'importance que donne l'État à ses services de renseignement, dont on parle peu, sauf en cas d'événement terroriste. La Cour des comptes s'est penchée cet été sur leur fonctionnement. Point de situation.

L'activité des services de renseignement est diverse, mais leur mission principale consiste aujourd'hui à lutter contre le terrorisme. La communauté du renseignement est composée de plusieurs services avec des statuts différents. Ceux relevant du ministère de la Défense : Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), Direction du renseignement militaire (DRM) et ceux relevant du ministère de l'Intérieur : Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et Renseignement territorial. Il s'ajoute également des services rattachés à d'autres autorités : le coordinateur du renseignement et de la lutte anti-terroriste (CNRLT) relève du président de la République, Tracfin est rattaché au ministère des finances, tout comme la Direction nationale des enquêtes douanières (DNED).

Chacun de ces services dispose de moyens budgétaires fixés chaque année par la loi de finances. Il apparaît plus facile de suivre les moyens alloués aux services du ministère de la Défense, car ils s'inscrivent dans le cadre de la loi de programmation militaire qui prévoit une évaluation de leurs budgets respectifs sur plusieurs années. Ceux relevant des autres ministères ne bénéficient pas d'une approche aussi ciblée. Le débat budgétaire permet aussi de pointer les difficultés de fonctionnement auxquels ces services sont confrontés.

Le renseignement extérieur renforcé. La grande gagnante du ministère de la Défense apparaît être la DGSE (1) avec une augmentation de plus de 300 % des crédits qu'elle pourra engager en 2021, pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Ses effectifs seront portés à 7 143 agents en 2021, soit une augmentation globale de plus de 2000 agents en dix ans. Ces crédits constituent des dépenses de fonctionnement mais surtout d'investissement. La DRSD voit ses crédits stabilisés, voire à la baisse. Il en est de même pour la DRM. Ces trois services bénéficient d'une mutualisation des moyens techniques et humains sur les théâtres d'opérations en Afrique comme au Levant, dans le cadre des opérations menées par les armées.

Cette mutualisation apparaît déterminante car elle permet une continuité de la chaîne du renseignement entre le terrain et ces services avec une multiplication des capteurs humains et techniques. Il en est ainsi, par exemple, du traitement, souvent en temps réel, des interrogatoires de prisonniers faits lors de ces opérations. Cette approche permet de contenir la menace terroriste pouvant être importée de ces théâtres d'opérations. Les difficultés demeurent dans plusieurs domaines. Il s'agit tout d'abord du recrutement difficile de personnels civils hautement qualifiés, notamment en matière informatique ou en langues rares. Il s'agit également de la concurrence qui existe en matière de recrutement des militaires par les forces spéciales des forces armées et le service « Action » de la DGSE. Les savoir-faire sont souvent les mêmes et la ressource est rare.

Bernard Emié. L'actuel directeur de la DGS verra ses effectifs passer à plus de 7000 agents en 2021. DR

Au ministère de l'intérieur, la DGSI constitue une priorité évidente, avec une augmentation constante de ses personnels qui vont dépasser les 6000 agents en 2021. Ses effectifs ont augmenté de 1300 agents sur ces deux dernières années. Son budget d'investissement s'accroitra de 20% d'une année sur l'autre. Le renseignement territorial voit également ses effectifs augmenter en 2021, mais avec une progression plus modeste des recrutements qui se limitera à 151 fonctionnaires. Ces deux services jouent un rôle majeur dans le traitement du risque terroriste sur le territoire national, avec une approche croisée, notamment des phénomènes de radicalisation.

Les autres services, comme la DNED ou Tracfin, s'intéressent plutôt aux flux financiers générés par les activités illicites, dont bien sûr fait partie le financement du terrorisme, mais ils ne peuvent être considérés comme des services de renseignement *stricto sensu* car ils assurent d'autres missions. Le budget 2021 de ces deux services ne présente pas d'augmentation significative.

Une nécessaire coordination. Les débats budgétaires de cet automne ont montré que l'avenir des services de renseignement passe par une meilleure collaboration qui est effective depuis 2017 sous l'égide du Coordonnateur national du renseignement et de la lutte anti-terroriste. Elle permet une approche plus globale des questions de terrorisme, car elle couvre également les aspects judiciaires de la lutte anti-terroriste, sous réserve naturellement des prérogatives de l'autorité judiciaire. Les crédits de fonctionnement du CNRLT sont en augmentation de 12 % en 2021. Dans ce contexte, un état-major permanent a été créé en 2019 qui permet d'échanger en temps réel des informations 7J/7 et 24h sur 24. Ce dispositif vient renforcer le travail accompli par les officiers de liaison déjà affectés dans les différents services du ministère de la Défense et de l'Intérieur.

La Cour des comptes a publié l'été dernier un rapport (2) traitant de la lutte anti-terroriste sous tous ses aspects pour les exercices budgétaires 2015 à 2019 inclus. Cette radiographie avait été demandée par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Elle inclut bien sûr les budgets des services de renseignement civils comme militaires. Sur la période considérée, la Cour souligne que le grand bénéficiaire des crédits est le ministère de la Défense avec un budget de 7,8 Milliards d'euros sur ces cinq années. Elle note que « *les moyens mis en œuvre et leur emploi apparaissent appropriés* ». Ce rapport présente le grand avantage de montrer que les approches par services doivent être désormais accompagnées par une vision globale des missions qui leur sont confiées, en l'occurrence la lutte anti-terroriste. L'action des services de renseignement s'inscrit désormais dans une perspective qui inclut d'autres administrations comme le parquet national anti-terroriste, par exemple, qui relève du ministère de la Justice tout comme le renseignement pénitentiaire. ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1). Voir par exemple l'avis du 21 octobre 2020 de la commission de la Défense Nationale sur le projet de loi de finance pour 2021 (Tome 2 : « Défense, environnement et prospective de la politique de Défense »).

(2). « Les moyens de la lutte anti-terroriste – Exercices 2015 à 2019 », Rapport de la Cour des comptes mai 2020 publié le 6 juillet 2020.

SOS Mozambique

Le Mozambique semble connaître le sort d'autres pays d'Afrique dont les ressources du sous-sol devaient assurer leur prospérité et qui, du fait de l'impéritie de l'État et de l'action de groupes insurgés, deviennent les sources de leur malheur.

DR.

Filipe Nyusi. Président du Mozambique, au pouvoir depuis 2015, il a été réélu à la présidentielle de 2019.

La province septentrionale de Cabo Delgado, la seule région musulmane du pays, est le théâtre d'affrontements violents entre les forces gouvernementales et des groupes rebelles se réclamant de Daesh depuis août 2017. L'exploitation des riches ressources gazières *off-shore* du pays en a été affectée. Or, la prise du port de Macimboa da Praia, le 13 août 2020, puis celle du village de Mute, le 8 décembre, ont amené les insurgés à 20 kilomètres au sud de la péninsule d'Afungi, où se trouvent d'importantes infrastructures destinées à l'exploitation du gaz liquéfié, construites par Total, Eni ou Exxon. Depuis trois ans, à chaque conquête, les villes sont détruites et les populations martyrisées et jetées sur les routes. Face à cette situation, le groupe Total a décidé de réagir en ravitaillant l'armée mozambicaine et, selon la rumeur, en faisant appel à des mercenaires sud-africains. On parle aussi de la société russe Wagner et d'une coopération militaire renforcée entre la Russie et le Mozambique. Chine et Etats-Unis ne peuvent rester indifférents.

Le groupe Daesh est-il derrière tout cela ? Certains en doutent. Si tel est vraiment le cas, cela ne concerne qu'une partie des insurgés. Et il ne faut pas croire que l'insurrection s'appuie uniquement sur des motifs religieux. Certes, le pouvoir mozambicain a favorisé l'implantation du wahhabisme pour affaiblir les autorités religieuses traditionnelles qui, pendant la guerre civile (1975-1993), ont soutenu l'opposition au régime. Mais la population s'est, à de nombreuses reprises, opposée à l'implantation des « barbus » et aux jeunes recrues formées en Arabie Saoudite ou dans les medersa du Pakistan ou d'Afghanistan. Même si ceux-ci ont su se venger depuis.

Cela ne peut pourtant tout expliquer. Les destructions engendrées par l'implantation des géants gaziers et les frustrations d'une population dont la jeunesse mal formée n'a que rarement trouvé d'emplois dans le secteur minier et gazier, au profit de populations venues des autres provinces du pays, sont également à prendre en compte. A cela s'ajoute l'opposition ancienne entre populations macua et mwani, islamisées, installées sur les côtes de l'Océan indien et les populations makondé, chrétiennes, réfugiées à l'intérieur des terres pour échapper à la traite musulmane. Les premiers reprochent aux seconds les bénéfices qu'ils ont tiré de la guerre civile, passant du statut de paria à celui d'élite, notamment au sein de l'armée. Ajoutez à tout cela, la corruption et les différents trafics dont les instigateurs se satisfont évidemment du désordre ambiant, et vous avez un cocktail détonant qu'on ne peut désamorcer uniquement par la violence. Mais en est-il encore temps ? ■

MARC SEVRIEN.

Voix étrangères

■ **Sahara vs Palestine.** - Les agences de presse marocaine et algérienne, relayées par les médias, s'opposent frontalement sur la signification à donner aux déclarations de Donald Trump et du roi Mohamed VI, le 10 décembre : s'agit-il d'abord de la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental ou de la reconnaissance d'Israël par le Maroc ? Le site francophone *Algérie patriotique*, proche de l'armée, titre : « *Le Maroc officialise son couple avec Israël : l'ennemi s'approche de l'Algérie.* » De conserve avec la Jordanie, Bahreïn et plusieurs pays africains qui viennent d'y inaugurer des bureaux, Israël ouvrirait un consulat à Laâyoune, le débouché sur l'Atlantique dont rêvait Alger : « *Israël s'implante au Maghreb.* » Le journaliste redoute que la Mauritanie suive le mouvement, complétant l'encerclement de l'Algérie (déjà menacé au Sahel et en Libye).

En ce qui concerne Israël, le Maroc rejette le terme de « *normalisation* » utilisé par Trump : dans un entretien exceptionnel au grand quotidien populaire israélien *Yediot Aharonot*, le 13 décembre, (repris notamment par le quotidien libanais francophone *L'Orient-le Jour*), le ministre marocain des affaires étrangères, Nasser Bourita, affirme que les relations du Maroc et d'Israël étaient « *déjà normales* ». Le Maroc, rappelle-t-il, avait été le troisième pays arabe à renouer avec Israël en 1994, après l'Égypte et la Jordanie. « *Aucun autre pays arabe* », dit-il, n'a jamais entretenu le genre de relations avec « *la culture juive* » qu'ont pu avoir le grand-père et le père du roi actuel, Mohamed V et Hassan II. Le ministre-adjoint en a parlé dans les mêmes termes dans une interview à la chaîne israélienne internationale *I24*. Pour Rabat, rien de changé en ce qui concerne l'État palestinien ou la Jérusalem arabe (*Al Qods*) : pas de reconnaissance de « *l'occupation israélienne* », démentant le quotidien de gauche israélien *Haaretz*, qui avait titré « *Occupation contre occupation* ».

Le Sahara occidental n'est pas sous « occupation » : pour l'agence marocaine de presse MAP, c'est « *le début de la fin* » du Polisario et du rôle négatif de l'Algérie. Cette dernière est qualifiée d'« *homme malade du Maghreb* » par le site marocain 360 : « *Le tandem Algérie-Polisario est groggy* » ; « *C'est la fin d'un mirage entretenu par Alger depuis un demi-siècle* » ; « *ce que l'Algérie craignait le plus au monde est arrivé.* »

L'homme bien malade mais du Covid, c'est le président algérien Tebboune, hospitalisé depuis le 15 octobre (et brièvement apparu le 13 décembre à l'ambassade d'Algérie à Berlin). **Y.L.M.**

Les Faits majeurs

■ **Centrafrique**. – Le premier tour de l'élection présidentielle se déroule, ce 27 décembre, sous haute tension. En fin de semaine dernière, l'ONU a déployé ses Casques bleus dans l'est du pays afin d'empêcher trois groupes armés, qui occupent la majeure partie du territoire et craignent des fraudes, de perturber le vote. Le président sortant Faustin-Archange Touadéra, élu en 2016, est prétendant à sa propre succession. Il doit affronter seize autres candidats déclarés, dont l'un des fils de Jean-Bedel Bokassa. Un second tour se tiendra éventuellement le 14 février 2021.

■ **Chine.** – Nouveau succès pour l'ambitieux programme spatial chinois ! La sonde Chang'e 5 est revenue sur Terre, le 17 décembre, chargée d'échantillons lunaires prélevés au début du mois dans une zone montagneuse de notre satellite naturel. La matière collectée devrait permettre d'en savoir davantage sur la formation de cet astre et son activité volcanique. Les objectifs à venir de Pékin sont l'assemblage d'une grande station spatiale en 2022 et l'envoi d'astronautes sur la Lune en 2030.

■ **États-Unis.** – Transition impossible à Washington. Alors que le collège des grands électeurs, réuni le 14 décembre, a désigné le démocrate Joe Biden 46e président des États-Unis d'Amérique, et que la Cour suprême a rejeté les recours judiciaires du camp républicain, Donald Trump n'admet toujours pas sa défaite. En conséquence, le processus de transition reste bloqué. L'équipe de Biden s'inquiète en particulier de l'arrêt des *briefings* du Pentagone, indispensables pour assurer la continuité de la politique de sécurité de la fédération.

« Les loups sont entrés dans Paris », chantait Serge Reggiani : les « Loups gris » (1) de la conquête néo-ottomane. Mythe ou réalité ? Faut-il avoir peur d'Erdogan ?

Turquie d'Europe

PAR **YVES LA MARCK.**

Sans prétendre être exhaustif, on identifiera cinq « brèches » : la migration, la dénonciation, la balkanisation, l'instrumentalisation, la circonvolution. Fantasme ou réalité, il faut évaluer.

La migration. Ankara pourrait à tout moment lancer sur l'Europe des millions de migrants musulmans. On pense généralement aux réfugiés de Syrie et d'Afghanistan, dont la Turquie est la première terre d'accueil. On n'aurait garde d'oublier les Turcs eux-mêmes, 84 millions d'habitants, 100 millions en 2050. 14% d'entre eux (12 millions aujourd'hui) sont déjà physiquement installés en terre européenne. On a beau dire que la Thrace orientale, qui se situe géographiquement de ce côté du Bosphore et de la mer de Marmara, ne représente que 3% de la superficie de la Turquie ou qu'Istanbul n'est pas une ville européenne, les deux-tiers des habitants de cette grande métropole (10 sur 15 millions) sont de fait sur le sol européen.

La dénonciation. Ankara pourrait, à l'occasion de son centenaire, dénoncer tout ou partie des clauses du traité de Lausanne du 24 juillet 1923, qui avaient scellé sa renonciation à Chypre et à la mer Égée. Rien ne l'empêcherait alors de chasser hors des murs de Constantinople le patriarcat œcuménique dont il avait accepté le maintien en échange de celui de la minorité musulmane de Thrace occidentale attribuée à la Grèce (140 000 habitants sur 350 000), alors que les autres musulmans de Grèce du nord étaient rapatriés. Le statut international de cette minorité est reconnu par la Cour européenne des droits de l'homme (c'est ce qui a toujours manqué à Chypre). Gagnée en 1912 par la Bulgarie et attribuée à la Grèce en 1920, cette région jouxte une forte concentration de musulmans « turcs », côté bulgare, (9% de la population bulgare), représentés par trois députés au Parlement européen de Strasbourg.

La balkanisation. Ankara pourrait chercher à déstabiliser les Balkans occidentaux, d'où elle tire une partie de sa légitimité historique. De Bosnie-Herzégovine, d'Albanie et de Macédoine, occupés un siècle avant la prise de Constantinople, perdus en 1878, plus d'1,5 million de « turcs balkaniques » avaient alors migré vers la Turquie *stricto sensu* (l'Empire ottoman comptait moins de 20 millions de sujets). Comme ces populations avaient été au cœur de l'administration ottomane pendant des siècles, elles furent également les vecteurs de sa modernisation et de son européanisation. Qui connaît le rôle joué par la Turquie dans le règlement

Erdogan. Le président turc dispose de moyens d'influence importants en Europe et en Afrique. DR

des crises de l'ex-Yougoslavie où sont toujours stationnés, au sein des forces de paix multilatérales, plus de 500 militaires turcs entre Bosnie et Kosovo ? Elle est présente au comité de pilotage de la Bosnie, au titre de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) (c'est une reconnaissance de ce genre à laquelle elle aspire au Caucase). Au-delà de l'influence turque dans ces Etats balkaniques, il faut compter avec les émigrations albanaises et bosniaques en Europe occidentale (pas moins de 2 millions de personnes).

L'instrumentalisation. Ankara pourrait activer une forme de « cinquième colonne » à partir des populations issues de l'immigration turque en Europe occidentale (six millions de personnes, dont la moitié en Allemagne et 5 à 600 000 en France). Près de trois millions sont inscrits sur les listes électorales turques (soit 5% sur un corps électoral de près de 60 millions). La moitié environ a participé au référendum constitutionnel de 2017 sur la présidentialisation du régime et près de 60% avaient voté oui (sauf en Suisse et au Royaume-Uni, où le non l'avait emporté). Ce qui ne fait pas tant que cela de partisans d'Erdogan. Ces communautés sont en effet divisées entre origines (les kurdes y seraient de l'ordre de 20%), confessions (nombreux alévis), générations (entre les travailleurs sous contrat entre 1961 et 1973, les réfugiés de l'opposition, les enfants nés en Occident). Un tiers des Turcs d'Allemagne, trois-quarts des Turcs de Belgique, ont été naturalisés. Ils constituent une partie du corps électoral dans leurs pays respectifs. Onze députés au Bundestag sont d'origine turque.

L'Islam turc est le seul qui soit organisé sous l'autorité d'une instance centrale, le Diyanet, administration de type concordataire, avec des imams fonctionnaires, garants d'un Islam conservateur, (« *la forme la plus modérée et la plus européenne de l'Islam* », disait Bainville), organisation qui prévalait déjà sous le califat. En vertu de quoi, l'association représentative des musulmans turcs a pu acquérir une situation officielle, y compris en France où sa position est hors de proportion avec son poids réel parmi les musulmans de France (300 mosquées turques sur 2500 ; 9 élus sur 44 au Conseil Français du Culte Musulman, le CFCM)

La circonvolution. Ankara pourrait utiliser ses relations avec l'Afrique du nord et l'Afrique sahélienne pour contourner l'Europe par le sud, en s'invitant au dialogue méditerranéen. Grâce à sa présence à Tripoli en Libye, la Turquie souhaite peser davantage sur son voisinage, tant maghrébin qu'africain et européen. Ankara bénéficie d'une forte proximité avec la Tunisie, outre la parenté des drapeaux et l'ancienne organisation beylicale. Les partis islamiques au sein ou à la tête des gouvernements de la Tunisie et du Maroc sont de plein pied avec le parti dominant en Turquie, l'AKP, et il en est de même de leurs émanations respectives en Europe.

Ce tableau sommaire des moyens d'influence de la Turquie en Europe – outre les aspects commerciaux et les moyens de communication – est la matrice d'une stratégie raisonnable et raisonnée de *soft power* qui n'a rien d'inavouable, rien d'extraordinaire par rapport au riche passé de la Turquie en Europe. Rien qui, à ce stade, puisse inquiéter outre-mesure, ou qui appelle une mobilisation générale mais qui exige plutôt une combinaison intelligente des moyens respectifs de la diplomatie et de la politique intérieure, pas l'une sur l'autre mais chacune dans son domaine. ■

(1) Mouvement de jeunesse du Parti nationaliste turc (MHP, extrême droite). Interdit en France par le conseil des ministres du 4 novembre 2020, après les chasses à l'homme organisées contre la communauté arménienne, notamment à Vienne et à Dijon.

(2) Salonique, conquise par la Grèce en 1912, était alors multiconfessionnelle, 35% juive, 30% musulmane, 25% grecque ; Mustapha Kemal y était né. La communauté juive y a été exterminée par les nazis en 1943.

DR.

Procès de Christine Lagarde devant la Cour de Justice de la République. L'institution, composée pour partie de parlementaires, est de plus en plus contestée.

De la responsabilité des gouvernants

La gestion de la crise sanitaire du Covid par le gouvernement a donné lieu à une avalanche de poursuites pénales à l'encontre des ministres concernés. La préférence donnée à cette incrimination judiciaire traduit une autre crise, celle de la responsabilité politique, liée au présidentialisme accru de notre régime. Elle soulève des questions de légitimité, non solubles par la seule voie institutionnelle.

Défaut de préparation », « *défaut de stratégie* » et « *défaut de communication* », « *décisions tardives et peu coordonnées* », « *arrangements avec la vérité* ». Telles sont quelques-unes des amabilités dont la commission d'enquête parlementaire du Sénat a accablé le gouvernement, après avoir examiné sa gestion de la crise sanitaire. Elles rejoignent largement celles de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, dont le rapport, rendu début décembre, constituait une charge sévère contre le gouvernement. On nous permettra de nous étonner de cette sévérité, qui tranche pour partie avec les conclusions provisoires de la mission d'information confiée en juin 2020 par le président de la République à un éminent scientifique suisse, dont la neutralité n'est pas mise en cause, et des appréciations de plusieurs spécialistes du droit administratif pour qui l'État n'avait pas manqué à « *sa responsabilité de protéger* ».

Nul doute qu'elles donneront du grain à moudre à tous ceux qui, sans douter un instant de leur propre incapacité personnelle à gérer une crise sanitaire, considèrent que les ministres en charge de cette crise méritent une sanction pénale.

L'impasse de la responsabilité pénale. Le prononcé d'éventuelles sanctions pénales relève de la Cour de Justice de la République, si elle en vient à statuer sur les plaintes qu'elle reçoit en nombre croissant. Après filtrage par la commission des requêtes des 99 plaintes reçues, une information judiciaire a été ouverte pour neuf d'entre elles, qui visent l'ancien premier ministre Édouard Philippe, et trois membres de son gouvernement, dont l'actuel ministre de la santé Olivier Véran.

La responsabilité pénale d'un ministre est prévue par l'article 68-1 de la Constitution qui dispose que « *les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis* ». Ces actes, a précisé la Cour de Cassation doivent avoir « *un rapport direct avec la conduite des affaires de l'Etat* ». Mais, une fois évacuée la distinction entre les actes relevant de l'action publique du ministre et ceux relatifs à ses intérêts privés, tout se complique. En effet, ainsi que le précise la commission des requêtes, il faut déterminer si les faits invoqués à l'appui des plaintes (absence de réserve de masques, notamment) sont susceptibles, « *s'ils étaient avérés », « de constituer l'élément matériel du délit d'abstention volontaire de combattre un sinistre* ».

Pour le professeur Olivier Beaud, cette voie pénale « *est une impasse pour des raisons de technique juridique car elle suppose la réunion de conditions très difficiles à remplir si l'on fait vraiment du droit pénal* ». L'affaire du « *sang contaminé* » a montré la difficulté technique d'administrer la preuve en établissant le lien de causalité entre l'abstention supposée et les faits incriminés, lien dont la charge revient au plaignant. Le délit d'abstention d'agir sur lequel se fondent les plaintes pose de redoutables difficultés, renforcées par les risques de qualification, l'existence de procédures parallèles devant les juridictions ordinaires à l'encontre d'autres décideurs publics pour les mêmes faits, avec des risques de décisions contradictoires. Par ailleurs, une telle procédure pénale suppose une

longue instruction risquant d'aboutir à une mise hors de cause des prévenus qui ne pourra que frustrer les parties et une opinion sujette au « populisme pénal ». Ce risque est d'autant plus grand que les politiques siégeant à la Cour de Justice, avec des magistrats professionnels, ne seront guère enclins à entrer en voie de condamnation. Ce mélange des genres, pose aussi des problèmes politiques. Il conforte une juridicialisation de notre société et peut entraîner une paralysie de l'exécutif, que n'a pas manqué de souligner l'ancien Premier ministre Edouard Philippe.

Face à ce « *fiasco annoncé* », Olivier Beaud et nombre de ses collègues plaident, contre la « *criminalisation* » des gouvernants, pour la responsabilité politique, comprise comme « *sublimation institutionnelle de la responsabilité pénale* ». En droit, sous la V[e] république, les mécanismes de la responsabilité politique perdurent. Cette responsabilité est collective, il n'y a pas de responsabilité politique individuelle du ministre. Elle s'exerce au moyen de l'engagement de la responsabilité du gouvernement et de la motion de censure, selon des procédures rationalisées. Mais la logique majoritaire inhérente aux institutions de la V[e], si elle a permis d'acquérir la stabilité institutionnelle, est la source d'une logique de « *soumission* » selon le professeur Pierre Avril, qui a neutralisé ce concept de responsabilité « *au point de verser dans la pénalisation de la vie politique* ». La « *tendance à l'irresponsabilité politique* » de notre régime doit largement à sa « *présidentialisation* », laquelle ne tient pas au seul quinquennat, par un processus symétrique de « *déparlementarisation* ». Les ministres ne se sentent responsables que devant l'exécutif et le contrôle parlementaire est paralysé par l'irresponsabilité présidentielle.

Autorité et responsabilité politique. C'est un paradoxe de la V[e] République, fait observer le professeur Gicquel, d'être parvenue à dissocier l'autorité de la responsabilité. L'article 67 de la Constitution accorde en effet au président de la République une immunité plénière, « *absolue, perpétuelle et personnelle* »: il n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité. Pour reprendre le mot de Robert Badinter, il est placé « *sous globe* ». S'il agit de concert avec le Gouvernement, c'est le Premier ministre et ses ministres qui répondent de ses actes par le jeu du contreseing. Il en résulte une irresponsabilité assumée et revendiquée par les gouvernants eux-mêmes, qui se manifeste notamment par un transfert de leur propre responsabilité sur leurs subordonnés, hauts fonctionnaires et membres de cabinet (souvenons-nous des affaires Habache et Schuller-Maréchal). Cette double rupture en

DR.

Le professeur Olivier Beaud. Constitutionaliste, ses travaux portent notamment sur la théorie de l'Etat.

le président et le Premier ministre, avec pour corollaire une perte de pouvoir des ministres, une « *grande leçon de la V[e]* », selon Olivier Beaud

« *Le déficit de responsabilité… est bien la principale faiblesse de nos institutions* », jugeait Nicolas Sarkozy, qui ajoutait : « *le véritable juge de paix, c'est l'élection* ». De ce point de vue, l'existence du Gouvernement et de sa majorité s'apprécient en termes électoraux, lorsque « le peuple souverain est appelé à renouveler sa confiance ou à préférer l'alternance ».

On ne saurait cependant se satisfaire d'une responsabilité limitée à un renouvellement de la confiance ou à une sanction des échecs par le suffrage universel. Dans un contexte de globalisation et de financiarisation qui redistribue les pouvoirs et limite la marge de manœuvre des gouvernants, l'irresponsabilité politique est la source d'une « *idéologie du ressentiment* », d'un national-populisme « *expression et instrument de la morbidité des sociétés en crise* ». Elle favorise la tendance des médias à s'ériger en maîtres du débat public, en violation du respect du principe du contradictoire. Elle donne aux magistrats un pouvoir que ne leur reconnaît pas la Constitution, comme l'a montré, le 15 octobre, l'exposition médiatique des perquisitions effectuées chez les ministres mis en examens, laissant d'aucuns craindre que la « *guerre soit désormais ouverte entre les Princes et le Juge* ».

Plus fondamentalement, il faut garder à l'esprit que le débat autour de la responsabilité politique opposée à la responsabilité pénale n'est pas une simple marotte de juristes. Car la tendance à l'irresponsabilité « *viole l'une des règles de base du constitutionnalisme* ».

Historiquement, le régime parlementaire représentatif s'est largement constitué autour de la reconnaissance de la responsabilité politique. La représentation, en effet, « *exprime l'unité politique du groupe dans son ensemble* », « *elle en est la figure concrète* ». Or l'idée de sanction est indissociable de l'exercice légitime du pouvoir. Sans elle, les institutions risquent de perdre en crédibilité. C'est le renforcement de la culture de légitimité et de responsabilité qui a permis le progrès des valeurs démocratiques.

Des solutions ont été avancées pour revivifier l'exercice de la responsabilité politique, notamment l'extension des fonctions de contrôle du parlement par la mise en place de commissions permanentes, ou une intervention plus grande du parlement dans les nominations, le pouvoir de l'exécutif en ce domaine étant à l'origine d'une dilution des responsabilités. Cependant, pour Olivier Beaud et Jean-Michel Blanquer (actuellement ministre de l'éducation), « *les mutations de la responsabilité politique ne sauraient être guidées par la simple "reparlementarisation" du régime qui n'est pas une fin en soi et qui prendraient de toutes façons des formes différentes de celles connues dans le passé constitutionnel français. Elles tiennent en fait aux nécessités d'une clarification quant à l'identification des pouvoirs dans un système politique complexe* ».

La NAR, pourtant en plein accord avec l'esprit du régime institué par la Constitution de 1958, en rappelle régulièrement les contradictions et propose l'incarnation royale comme possibilité de clarifier cette « *identification des pouvoirs* ». On aimerait voir cette réflexion poursuivie par nos éminents juristes. Mais les solutions institutionnelles ne suffisent pas. En fuyant toute responsabilité, les gouvernants manifestent une perte de sens civique, voire moral, dangereuse pour l'avenir de notre société. Ils favorisent la perte du sens de la responsabilité des gouvernés, au risque, constaté aujourd'hui, de les voir se « *déchaîner* » contre toute forme de pouvoir, préjugé détestable. Or, sans responsabilité, il ne saurait y avoir de consentement et sans consentement il ne peut y avoir de société pacifiée.

LAURENT LAGADEC.

Cet article reprend largement, tout en les approuvant, les idées exprimées par Olivier Beaud (*Le sang contaminé, Essai critique sur la criminalisation de la responsabilité des gouvernants*, PUF, 1999), par les contributeurs d'un livre dirigé par Olivier Beaud et Jean-Michel Blanquer (*La responsabilité des gouvernants*, Descartes &Cie, 1999), et par Olivier Beaud et sa collègue Cécile Guérin-Bargues, sur le blog *Jus politicum* (http://blog.juspoliticum.com/). Je les prie tous de bien vouloir accepter le souci de ne pas alourdir la lecture, comme motif d'excuse au fait de ne pas les citer systématiquement.

L'avenir se prépare maintenant

DR.

Le dernier livre de Bernard Perret, Quand l'avenir nous échappe, est porté par une conviction : l'évolution des sociétés humaines à travers l'histoire est moins le résultat d'un projet préalablement conçu et mis en œuvre que l'adaptation, sous peine de disparaitre, à des circonstances nouvelles, qu'elles soient le résultat de désordres sanitaires, naturels, économiques, sociaux, politiques… voire tous à la fois.

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer compte tenu du contexte actuel, ce livre, parce que pensé avant la pandémie, n'est pas une énième contribution au débat sur la crise sanitaire, mais une réflexion profonde sur notre attitude face au réchauffement climatique – cette catastrophe en cours qui n'a pas dit son dernier mot – à la lumière de nos réactions face au Covid-19.

L'intérêt majeur de ce livre est donc de nous faire prendre conscience que nous sommes incapables de renoncer à nos habitudes sans y être contraints, et que, « *face au changement climatique, il est trop évident que nous ne ferons rien, ou pas grand-chose, tant que des catastrophes répétées n'auront pas rendu l'immobilisme intenable* ». Plutôt que de crise, Bernard Perret préfère parler de catastrophe : la crise sous-entend un retour à la normale une fois le mauvais moment passé, alors que la catastrophe écologique en cours nous révèle que « *nous vivons la fin d'un monde sans savoir vraiment où nous allons* ». Et, citant Jean-Pierre Dupuy, il précise que : « *Ce n'est pas tant en partant du principe que la catastrophe n'aura pas lieu, mais en reconnaissant qu'elle est tout à fait possible que nous pouvons l'éviter* ». D'où ce recours à la « *pensée apocalyptique* » que Bernard Perret emprunte à René Girard en renvoyant à son étymologie : révélation ou dévoilement, qu'il traduit en « *moment de vérité* » *ou* « *révélation dans l'épreuve* ». La crise sanitaire inédite que nous vivons constituerait une sorte de répétition générale de la catastrophe à venir. Il s'appuie également sur les travaux de Norbert Elias, lesquels suscitent en lui l'espoir que « *le choc écologique sera un choc civilisateur* ». Enfin, s'inspirant du philosophe anglais Charles Taylor, il compte sur un sursaut moral « *fondé sur l'idée d'un individu responsable de ses actes envers les autres* ».

Conscient que nous sommes dans une impasse écologique, pris au piège de la compétition économique qui nous détourne de la violence physique, de nos comportements mimétiques et de notre organisation sociale, Bernard Perret estime que nous n'aurons aucune chance de nous en sortir sans changer de modèle économique. Il rejette et démonte tour à tour les arguments simplistes des collapsologues, des décroissants, des écologistes béats… incapables de répondre efficacement à l'urgence de la situation, sans parler des climatosceptiques qui refusent « *de croire ce que nous savons* » (1). Il remet l'innovation technique – qui « *n'apportera de véritables solutions qu'à la condition d'être associée à des changements d'organisation et de comportements* » – à sa juste place : moyen au service d'un projet et non fin en soi. Enfin, pour que l'avenir ne nous échappe pas complètement, il compte sur la responsabilité de chacun mais davantage encore sur les institutions, l'histoire montrant, en effet, leur incroyable capacité de résilience.

Hélas ! l'épilogue – dans lequel il imagine, qu'au cours d'une allocution, le président de la République annonce sa démission pour accélérer la prise de conscience qu'il y a urgence à agir – laisse le lecteur sur sa fin. N'est-ce pas ce que Nicolas Hulot a fait ? Avec « le succès » que l'on sait. Il révèle la difficulté de l'auteur à penser le politique, quoiqu'il dise de façon pertinente par ailleurs. ■

NICOLAS PALUMBO.

(1). *Pour un catastrophisme éclairé – Quand l'impossible est certain*, Le Seuil (2002).

Bernard Perret, *Quand l'avenir nous échappe – Ce qui se profile derrière la crise*, Desclée De Brouwer, septembre 2020.

Le Carnet

■ **Détestation.** - De Gaulle fait consensus dans la mémoire nationale, mais nous aurions tendance à oublier combien le Général fut détesté. Il fédéra même contre lui, à différents moments de sa vie, l'extrême droite et l'extrême gauche, mais aussi des hommes de la droite, du centre et de la gauche.

Dans un livre très informé, François Broche rassemble ces opposants virulents et établit des catégories selon le projet explicitement formulé. Il y a ceux, bien connus, qui ont voulu battre de Gaulle aux élections. Il y a ceux qui ont voulu le discréditer, comme Raymond Aron. Il y a aussi, à Londres, ceux qui le renient avec l'amiral Muselier. Il y a une Résistance antigaulliste, certains se retrouvant dans l'OAS qui prépare plusieurs projets d'élimination physique. Il y a enfin la longue liste de ceux qui ont voulu l'instrumentaliser pour mieux ruiner le gaullisme… (François Broche, *Ils détestaient de Gaulle*, Tallandier, 2020).

■ **Immigration.** - Après d'innombrables débats, de furieuses polémiques et des centaines d'ouvrages ou documents sur l'immigration, voici une courte mise au point - une cinquantaine de pages - faite par un acteur de la politique de l'immigration qui s'est fait connaître par ses ouvrages sur la représentation de l'islam en France. Didier Leschi est en effet le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, après avoir été chef du bureau central des cultes au ministère de l'Intérieur de 2004 à 2008.

Ce haut fonctionnaire, qui s'était naguère engagé auprès de Jean-Pierre Chevènement et qui a publié avec Régis Debray un ouvrage sur la laïcité, donne les chiffres nécessaires à la réflexion, établit des comparaisons internationales pertinentes, rappelle la législation française et souligne clairement la distinction entre le possible et l'impossible. (Didier Leschi, *Ce grand dérangement, l'immigration en face,* Tracts Gallimard, 2020.)

■ **Persécution.** - Nous avions présenté l'ouvrage fondamental de Laurent Joly, *L'État contre les juifs,* dans le numéro 1156 de *Royaliste*. L'ouvrage ressort en collection de poche dans une édition revue et actualisée selon les travaux et documents récemment publiés.

Dans sa préface, inédite, Laurent Joly dénonce la diffusion de thèses outrageusement révisionnistes, recopiées dans les textes de la propagande vichyste, dans le parfait mépris des acquis de la recherche historique. On a reconnu Eric Zemmour, qui se pose en détenteur de la vérité face à la « mafia » des historiens. Le ton péremptoire n'efface rien. Vichy n'a pas protégé les juifs français : sur les 74 150 déportés juifs, on compte un tiers de nationaux. (Laurent Joly, *L'État contre les juifs, Vichy, les nazis et la persécution antisémite,* Champs-Histoire, Flammarion, 2020.)

■ **Nous avons reçu. :**

- Pierre Conesa, *Avec Dieu on ne discute pas !*, Robert Laffont, 2020. Une vaste enquête sur la radicalité religieuse, qui ne se limite pas à l'islamisme. Les téléprédicateurs américains, les extrémistes bouddhistes et hindouistes constituent des phénomènes politiques par trop négligés.
- Dominique Decherf, *L'aumônier du Palais, Yves de La Brière (1877-1941)*, Editions France-Empire, 2020. L'histoire méconnue d'un jésuite ultramontain, familier de la Société des Nations.

par Gérard Leclerc

Le temps des gens ordinaires

A priori, la thèse du dernier essai de Christophe Guilluy est du registre de la pure provocation. Elle peut, en effet, se résumer en une formule : le progressisme est une idéologie qui appartient désormais au passé, il est contredit par l'évolution générale de la planète. Si réservé que l'on soit à l'égard du concept, on peut être surpris par la radicalité d'une telle information. Qu'on le veuille ou pas, depuis le XVIIIe siècle l'histoire semble orientée vers un accomplissement qui, d'étape en étape, nous mène à des stades supérieurs de développement. Depuis Hegel et Marx, il ne fait pas de doute que l'on se dirige, même si c'est à travers des convulsions et des processus violents, vers une fin de cette histoire, dès lors que l'on se sera affranchi de toutes les entraves qui empêchaient notre émancipation. Certains ont même cru que la chute du mur de Berlin avait précipité le mouvement. On a déchanté depuis.

Mais l'idée de progrès ne subsiste-t-elle pas, ne serait-ce que par l'existence d'une classe supérieure, forte des avancées scientifiques et idéologiques, à qui il arrive même de rêver un dépassement de notre condition à travers le transhumanisme ? La Silicon Valley n'est pas un mythe, pas plus que ces politiques écrasant de leur mépris « *les déplorables* » voués à une sous-culture retardataire et, de toute façon, condamnée à l'impuissance et à la disparition.

Déclin du progressisme. Eh bien, la théorie de Christophe Guilluy va à l'inverse de cette croyance tenace. Pour lui, l'idéologie progressiste a vécu son apogée pendant les Trente glorieuses, mais elle a entamé sa chute à partir des années 80 et elle vit actuellement son chant du cygne. Ce qui concerne l'hégémonie culturelle en train de basculer se rapporte aussi directement à ce que Guilluy appelle la résistance des gens ordinaires, ceux qui avaient été mis en évidence dans *La France périphérique* : « *À court ou moyen terme, le processus de décomposition du monde d'en haut (à un moment où se recompose le monde d'en bas) sera complet. Les élites ont cru naïvement que l'exclusion des gens ordinaires était la condition de leur domination. Elles constatent aujourd'hui qu'elle crée en réalité les conditions de leur chute.* » Voilà qui demande à être démontré sérieusement alors que la doxa encore la mieux partagée n'est pas prête à se rendre.

La France périphérique se comprenait par sa situation d'infériorité par rapport aux grandes métropoles où se concentrait l'activité économique dans les flux de la mondialisation. Mais justement, le modèle de la métropole est en crise : « *Du fait de leur forte densité de population et d'activité, les grandes agglomérations souffrent de ce qu'on appelle des "déséconomies d'échelle" : coût du foncier plus élevé, perte du temps des transports. Produit d'un monde inégalitaire, elles sont également les lieux des plus grandes tensions sociales et culturelles et plus généralement de l'appauvrissement du lien social ; le vivre-ensemble affiché masque mal le recul de l'entraide et du bon voisinage.* » Quant aux dégâts écologiques, ils dépassent tous les records.

Autre marqueur du déclassement de l'hyperclasse, la tendance irréversible à l'enracinement, à l'encontre de l'idéal de mobilité des prétendues sociétés ouvertes : « *La figure triomphante du nomade de la fin du XXe siècle laisse la place en ce début du XXIe siècle à celle du sédentaire. Cela crée un immense bug dans la représentation du monde des classes dominantes. Déjà confrontées à la renaissance culturelle des gens ordinaires, elles doivent désormais intégrer que les gens vont continuer à vivre là où ils sont nés. Le projet irénique d'un monde nomade hyper mobile et de l'immigration permanente a buté sur une terrible réalité. Dans leur majorité, les gens n'aspirent pas à bouger, mais à rester dans leur pays, leur région.* »

Mais qu'en est-il alors de l'immigration qui est devenue un sujet majeur de préoccupation en raison de la crainte de déstabilisation qu'elle créée dans les pays. Là encore, Christophe Guilluy, sans cacher les problèmes engendrés auprès des gens modestes qui peuvent souffrir de certaines confrontations, dont les privilégiés se gardent soigneusement, le phénomène doit être ramené à de justes proportions. À l'échelle de la planète seuls 4 % de la population sont en mouvement. Et l'Afrique elle-même se dirige vers une stabilisation de sa démographie : « *Le nouveau contexte de vieillissement et de décélération de la population mondiale est cohérent avec le processus de sédentarisation qui structure déjà la société populaire.* »

Cependant ce socle populaire sur lequel Guilluy s'appuie n'est-il pas sur le point de devenir minoritaire, dépassé précisément par la coalition des minorités en pleine expansion, du moins en Europe et aux États-Unis ? Le géographe répond à cela qu'il y a permanence des majorités relatives. C'est pour avoir méconnu cette donnée que les formations de gauche ont été défaites électoralement aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France.

Affaissement des élites. On sait depuis longtemps l'empathie du géographe à l'égard des gens ordinaires, dont avec Orwell et Michéa il se plaît à reconnaître la décence commune. Cette empathie est l'envers de son attitude d'une rare sévérité à l'égard des classes dominantes : « *On ne soulignera jamais assez à quel point l'affaissement des élites a contribué au développement de la défiance à leur égard. Le rejet des politiques tient tout autant à leur impuissance qu'à leur baisse de niveau intellectuel. En France, nous sommes passés en soixante ans de de Gaulle-Mitterrand à Sarkozy-Hollande-Macron, de la défense du bien commun à celle du marché, de la littérature à la techno-structure, du monde des tribuns à celui des communicants*. »

On objectera qu'une telle férocité relève du pamphlet, mais le dossier réuni depuis tant d'années maintenant par Christophe Guilluy confère à cette sainte colère une assise sur laquelle on est bien obligé de buter. Le mérite de son dernier essai est de faire trembler les murailles de la bien-pensance en posant des questions incontournables. On savait déjà que la mondialisation heureuse de la fin du XXe siècle avait du plomb dans l'aile. À partir des illusions perdues, il s'agit maintenant de rebondir en se fondant sur l'univers déconcertant dont Guilluy nous offre quelques clés précieuses. ■

Christophe Guilluy, *Le temps des gens ordinaires. Comment les « déplorables » sont devenus des « héros »*, Flammarion, octobre 2020.

Sur Christophe Guilluy, voir aussi *Royaliste* n° 1062 du 26 septembre 2014 « Le sociologue qui fait turbuler le système ».

Une leçon de maintien

Alors que tant de fiers militants ont plié l'échine et renoncé à penser, Régis Debray a toujours su se tenir dans l'adversité et demeure exemplaire dans sa républicanité.

Régis Debray n'aime pas se raconter des histoires. C'est avec réticence qu'il se campe dans l'histoire qu'il a vécue tout en indiquant qu'il n'y pas fait grand-chose : « *Avoir sauvé quelques vies ici et là, renfloué tel ou tel mouvement de libération et permis que la Bolivie nous rende Barbie, l'assassin de Jean Moulin - l'action est bien limitée.* » Tout de même, ce trop modeste bilan est à comparer aux sinistres résultats des intellectuels engagés qui ont appelé à la guerre en Croatie, en Bosnie, au Kosovo, célébrant les bombardements, taisant les massacres commis par le « camp de Bien », sans jamais payer de leur personne. Régis Debray fut quant à lui l'un des rares militants révolutionnaires à prendre l'engagement au sérieux, parmi tous ceux qui agitaient des drapeaux rouges dans les années soixante. Compagnon de Fidel Castro, il sut tenir sa place de combattant auprès du Che Guevara en Bolivie, assumer son dur statut de prisonnier à Camiri, faire la critique de cette prise d'armes et tirer de ses méditations camiriennes une forte pensée sur l'existence des nations.

Quand les fiers insurgés du Quartier latin transportèrent leur efficacité dans un plan de carrière, Régis Debray entra au service de l'État. C'était en 1981, quand la grande course aux places révéla ou confirma qu'il y avait, à gauche, de remarquables dispositions à la servilité. Dans ce tumulte, on ne vit pas que l'ancien guérillero rejoignait l'Élysée pour une raison tout simplement patriotique. On ne comprit pas non plus que le conseiller quelque peu sulfureux de François Mitterrand ne venait pas conforter le socialisme discursif de tel ou tel courant mais faire valoir auprès du chef de l'Etat une pensée peu répandue mais en tous points rigoureuse – celle d'un gaullisme de gauche, ou plus exactement d'extrême-gauche, dans sa variante non monarchiste, tandis que Frédéric Grendel, ancien rédacteur en chef de *Notre République*, faisait entendre au président la voix des monarcho-gaullistes de gauche.

Quand Régis Debray me reçut à l'Élysée un soir de décembre 1984, je vis posé sur une table basse, bien en vue de tout visiteur, l'un des volumes des *Lettres, notes et carnets* du général de Gaulle. Sans détours, il accepta de donner une préface au livre qu'Yves La Marck s'apprêtait à publier aux Editions Royaliste sous un titre explicite : *Monarchie et politique étrangère*. Cette « *Préface d'un républicain* » a sans doute provoqué quelques soupirs consternés dans les dîners-en-ville de gauche, entre deux considérations sur la nécessité du tournant de la rigueur, mais elle venait conforter trois convictions communes aux républicains républicanistes et aux républicains royalistes :

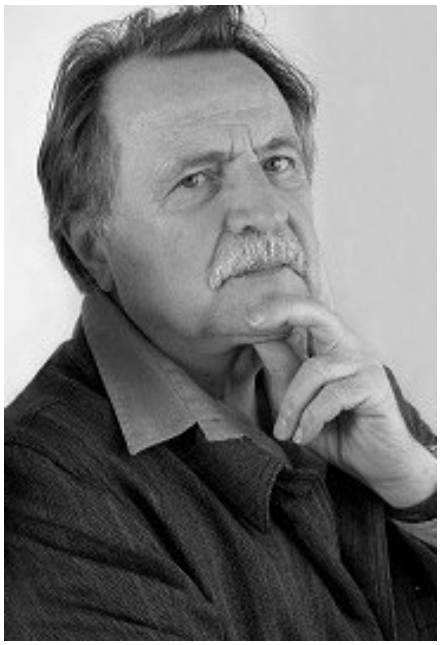

DR.

Régis Debray. Il a tiré des prisons boliviennes une forte pensée sur l'existence des nations.

Il faut à la France une politique étrangère, qui procède, comme le disait alors Régis Debray, de « *l'éternelle combinaison de la puissance d'agir, d'une stratégie à longue portée et de la manœuvre tactique, qui sauve parfois un pays de la mort* ».

Il faut à la nation, pour la mise en œuvre de ses politiques – étrangère, économique, sociale – et d'abord pour la maintenir dans l'unité – une institution du politique. Le politique, résume aujourd'hui Régis, c'est « *la transformation du tas en tout. La constitution d'un organisme à partir de molécules. L'art de faire de la population un peuple…* ». Pas de pouvoir effectif sans autorité symbolique, pas d'existence collective sans référence à un au-delà – Dieu, Prolétariat, Patrie. Pas d'unité sans sacré.

Il faut, pour que le peuple et la nation cheminent dans l'histoire, se soucier de la transmission, qui implique une claire conscience de la temporalité et de la tâche à accomplir : on ne transmet pas pour alimenter des nostalgies mais pour innover.

Nous savons ce qui doit être transmis – les principes et les œuvres – et par quoi cela se transmet, l'École au premier chef. Cela ne suffit pas. Les anciens romains savaient que la *res publica* est une chose, c'est-à-dire du concret, du solide. La chose publique, c'est aussi l'École Polytechnique, les Ponts et Chaussées, les Travaux publics. La France des Grands Hommes et des Grands Auteurs est une nation d'ingénieurs qui ont donné au pays des routes, des ports, des bateaux, des avions. Une nation, une civilisation, ce sont encore et toujours des médiations qui forment la matière de la médiologie, bien au-delà des médias qui ne médiatisent pas grand-chose, et des ruses de la « communication ». Régis Debray cite Braque : « *Je ne crois pas aux choses, je crois en leurs relations.* »

Ces réflexions ont fait l'objet de livres de référence : *La Puissance et les rêves, Critique de la raison politique, Cours de médiologie générale* et tant d'autres qui nous ont permis de résister à l'esprit d'un temps sans esprit et de mieux comprendre le cours du monde. Un tel travail critique et constructif ne pouvait s'accommoder des glissements socialistes vers le prétendu réalisme gestionnaire et de l'européisme ambiant. C'est en toute rigueur que Régis Debray quitta ses fonctions à l'Élysée, puis démissionna du Conseil d'État où François Mitterrand l'avait fait nommer, car ceux qu'on appelle les « sages du Palais-Royal » avaient adopté, le 20 octobre 1989, l'arrêt Nicolo « *stipulant, par un retournement complet de jurisprudence, que d'opaques traités, notamment européens, auraient une autorité supérieure à celle de la loi délibérée et votée en public, par nos représentants élus* ». A l'époque, ces deux leçons de maintien furent trop peu remarquées mais elles demeurent d'une pleine actualité, tant il est vrai que les compromis dictés par l'ambition ou le simple goût du confort sont de tous les régimes et de toutes les époques.

C'est ainsi que Régis Debray sut se tenir dans l'adversité et y demeure car la période des grands effondrements n'est terminée. S'il pense le politique et fait de la politique avec cette rigueur, depuis tant d'années, c'est qu'il n'a jamais sacrifié son amour des belles toiles et des grands films. Ceux-là seuls comptent, nous dit-il en conclusion, mais le combattant a déjà repris sa plume pour la défense de la laïcité. ■

BERTRAND RENOUVIN.

Régis Debray, *D'un siècle l'autre*, Gallimard, novembre 2020.

Le souvenir de Paul-Jean Toulet

On commémore cette année le centenaire de la mort de Paul-Jean Toulet, mais les manifestations sur le poète et sur son œuvre ont été plus que discrètes. Il s'en serait sans doute réjoui, lui qui n'aspirait à aucune gloire posthume. Et pourtant, ce curieux dandy, royaliste à ses heures, est sans doute un de nos plus grands poètes.

Il est des écrivains populaires, dont chacun d'entre nous a en mémoire le verbe et le rythme : le vieil Hugo, le toujours jeune La Fontaine, le fringant Racine, notre Molière. Paul-Jean Toulet (1) n'est pas de ceux-là. Il n'a jamais connu qu'une petite cour d'admirateurs. Pas une de ces sectes élitistes, méprisantes, refermées sur elle-même, non, plutôt un club, un réseau d'amis où l'on accueille avec le sourire le nom de Toulet quand il vient dans la conversation. On y compte malgré tout quelques grands noms : Bernanos, Debussy, Borges, Roger Grenier, Georges Pompidou. Une postérité de *happy few*. Gageons que cela aurait parfaitement convenu à Toulet, grand lecteur de Stendhal !

DR.

Né en 1867 à Pau, dans ce Béarn dont il garda toujours une nostalgie éblouie, notre homme a vécu une existence tourmentée. Sa mère normande, vague descendante du grand Corneille et de Charlotte Corday, et son père, rattaché à une grande famille créole de l'Ile Maurice, disparaissent rapidement de sa vie. Après une jeunesse rêveuse et buissonnière, Toulet mène en Béarn, puis à Paris, une vie de bâton de chaise – jeu, alcool, femmes légères – où il laisse son héritage maternelle et sa santé. Il voyage – Maurice, Egypte, Algérie, Asie – d'où son goût prononcé pour l'exotisme, le noctambulisme et les paradis artificiels. Il n'en fallait pas plus pour faire de lui ce dandy désabusé dont ses contemporains ont gardé le souvenir, alternant les bons mots, les verres de whisky soda et les pipes d'opium. Une dernière chose pour achever ce portrait : une brûlure, une blessure qui a désenchanté toute sa vie, mais dont il n'a jamais voulu dévoiler le secret. Les bons auteurs ne livrent pas leurs sources.

Et l'œuvre ? Elle se fit à Paris, le Paris des grands boulevards, des cafés enfumés, de la bohème belle-époque. De 1898 à 1912, il travaille pour d'autres, comme Willy, le sulfureux mari de Colette, donne des articles à droite et à gauche, sans beaucoup de succès, avant de se mettre à son compte. Et voilà que l'on commence à le publier, ses romans, contes et poèmes sont peu à peu pris au sérieux. Le dandy choisit ses amis et ses sujets de dégout. Il fréquente la fine fleur de la réaction littéraire, Maurras, Léon Daudet, Marsan. Le bonhomme Hugo, Flaubert, Michelet l'offusquent, ainsi que la IIIe République radicale. Il s'engage chez les royalistes, tient la chronique artistique de la jeune *Revue Critique des Idées et des Livres*, publie des textes de combat dans *Les Guêpes* du poète dauphinois Jean-Marc Bernard. Son nom commence à compter, mais il juge que tout cela est sans lendemains et il se retire dans son Sud Ouest pour s'y cacher et pour y mourir.

Les romans de Toulet forment un ensemble assez mince. Il s'agit d'ailleurs moins de romans que de petits contes à la manière de Voltaire, de portraits où l'histoire a souvent moins d'importance que les bons mots ou les scènes rares qui amusent l'auteur. de *Mon Amie Nane, Les Tendres Ménages, Les Demoiselles La Mortagne, les contes de Béhanzigue* sont de charmantes galanteries fin de siècle où alternent les filles légères, les aristos déclassés et les messieurs blasés. *Monsieur du Paur, homme public, Le Mariage de Don Quichotte et La Jeune Fille Verte* sont des œuvres plus sérieuses, où Toulet prend la plume du moraliste et exécute ce qu'il déteste : une certaine grande bourgeoisie Second Empire, cynique et vaniteuse, les idéalistes et les philanthropes en politique, les mœurs électorales dans les petites villes de province.

Mais l'héritage de Toulet tient d'abord à sa poésie. Traditionnel, il poursuit la tradition en y injectant du sang neuf, beaucoup de sang neuf. Sa trouvaille, les contrerimes, deux ou trois quatrains alternant les vers de huit et de six pieds, renouvelle la forme classique et introduit la couleur, l'humour, l'exotisme, le langage parlé, voire l'argot, dans un rythme qui est souvent celui de nos poètes renaissants. Chacune de ces pièces est ciselée comme une œuvre d'art, comme un bibelot d'extrême orient, préparée comme un flacon de parfum où chaque goutte est précieuse. L'extrême originalité de Toulet en fait, suivant Jorge Luis Borges, un des plus grands poètes français.

Paradoxal, Toulet est à la fois l'homme des ruptures et des continuités. Il brise les formes, comme le firent avant lui Mallarmé, Verlaine, Rimbaud ou le Moréas des Stances. Mais il s'inscrit aussi dans une lignée, celle des poètes élégiaques, qui remonte très loin dans le temps, jusqu'à ces pièces rares et souvent amères produites par les premiers auteurs grecs. Comme le disait Pierre Lièvre, son meilleur critique : « *Le fond de la poésie de Toulet, c'est peut-être ce désespoir lyrique que toute âme inquiète éprouve devant l'inévitable écoulement des choses et l'infirmité humaine. Ce thème, Ronsard le tenait d'Horace qui l'avait hérité d'Anacréon. Toulet l'a reçu de Moréas, qui le devait à Lamartine.* »

*Paul-Jean Toule*t mourut à Guéthary, le 6 novembre 1920, loin de Paris et bien loin du monde. Ce fut le moment où une nouvelle génération de poètes et d'écrivains, marqués par la Grande Guerre, commença à le découvrir et à diffuser ses œuvres. Les recueils des Contrerimes et des Nouvelles Contrerimes, publiés après sa mort, sortirent du cercle des intimes, le soutien de Jean Giraudoux, Tristan Derème, Francis Carco, Philippe Chabaneix leur ouvrit un plus large public. On parla même pendant quelques années d'une « *mode Toulet* ». Mais le monde qu'il avait connu commençait à s'effacer et il n'était pas homme à goûter une popularité tardive. Comme aurait dit Paul-Jean avec son ironie mordante : *too late !*

PAUL GILBERT.

(1). « Toulette, prononcez Toulette », disait le regretté Léon Daudet.

On ne félicitera jamais assez les éditions Robert Lafont pour avoir publié l'œuvre complète de Paul-Jean Toulet dans sa collection Bouquins, avec une belle préface de Bernard Delvaille (dernière réédition : avril 2019).

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (13)

Louis de Dartein

L'abbé de Dartein, royaliste, vaillant combattant de la Grande Guerre, rejoignit la France Libre dès le mois de septembre 1940.

La famille Dartein est originaire du Périgord, mais son histoire commence vraiment en 1761, lors de l'arrivée en Alsace de Jean-Baptiste Dartein. Celui-ci reçoit la charge de Commissaire général des fontes de l'artillerie, à la fonderie royale de Strasbourg. Le bon roi Louis XVI l'anoblit en 1778. Parmi ses descendants figurent de grands serviteurs de l'État, des inventeurs, des architectes, des peintres et des officiers qui s'illustrent aux cours des guerres du XIXe siècle. C'est le cas de Charles-Felix, capturé lors de la guerre de 1870, libéré après l'occupation allemande de l'Alsace. Muté en Algérie, il y commande un groupement de Zouaves. C'est là, à Médéa, que naît son troisième enfant, Louis, le 15 janvier 1881.

Élevé par sa mère, veuve en 1882, Louis choisit la carrière ecclésiastique et fait ses études de philosophie et de théologie à Rome. Il est ordonné prêtre le 1er août 1908 et sert à Saint-Louis-des-Français. Dès le début de la Grande-Guerre, il est sur la Marne. Lors d'une contre-offensive, tous les officiers de son régiment sont tués. Le jeune Dartein regroupe les quelques hommes valides, repart à l'attaque, et réalise l'objectif décidé par l'État-major. Gravement blessé, le président Poincaré vient en personne lui épingler la Croix de guerre avec palme et la Légion d'honneur. Dartein lui propose de créer un corps d'aumôniers militaires. Si le président est d'accord, son président du conseil, Georges Clemenceau, s'y oppose. Pourtant, Dartein finit par obtenir de la République anticléricale la création des aumôneries militaires.

L'Alsace enfin libérée en 1918, la cathédrale de Strasbourg cherche un remplaçant à l'évêque allemand Adolf Fritzen. Le chapitre de la Cathédrale, conformément au Concordat appliqué en Alsace,

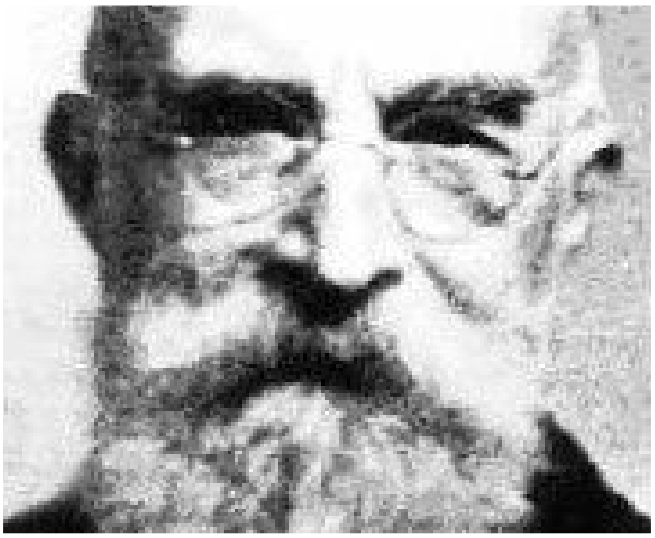

DR.

Le père Louis de Dartein (1881, 1949). Précepteur du comte de Paris avant-guerre, il rejoint dès l'été 1940 le général de Gaulle à Londres.

propose l'abbé de Dartein. Le chef du gouvernement refuse catégoriquement. Ce fut pourtant un aumônier militaire qui fut choisi, Monseigneur Charles Ruch. En 1919, Louis devient curé de la paroisse de Colroy-la-Roche, dans la vallée de la Bruche et participe au soulèvement alsacien (1924) contre la laïcisation forcée décidée par le Cartel des gauches. Il prend contact avec les royalistes alsaciens (Paul Armbruster, Jean Eschbach, etc) et s'engage dans l'action politique.

Dartein est alors royaliste, de tendance maurrassienne. Lorsque la famille du duc de Guise hérite de la charge royale (1926), le Prince décide de donner au jeune Henri (17 ans) et à sa sœur Anne, un précepteur. L'Action Française lui impose l'abbé, qui sera remplacé deux ans après par le général Henri de Gondrecourt.

De retour en Alsace, Dartein s'ennuie beaucoup, il demande à être relevé de ses obligations et s'installe à Plobsheim, près de Strasbourg. De là, il prend la direction du Groupe Royaliste d'Alsace après la dissolution de l'AF (1936).

La guerre et la débâcle de 1940 le trouve dans son village. Par prudence, au regard de ses engagements et activités d'avant-guerre contre les autonomistes pronazis, il informe les autorités qu'il est le précepteur de la vicereine d'Éthiopie... En effet, la princesse Anne de France est mariée au duc d'Aoste, vice-roi d'Éthiopie. Immédiatement sa maison est gardée par deux *feldgendarmes* qui lui présentent les armes dès qu'il sort. Prétextant des visites à des paroissiens imaginaires, il reçoit la visite d'un colonel allemand : « *Je viens vous apporter un* ausweis *qui vous permettra d'aller voir vos paroissiens.* » Ainsi, l'ancien précepteur du comte de Paris peut aller à Vichy rencontrer l'un de ses cousins, Maurice de Dartein, qui lui propose de croiser le Maréchal. Sa réponse est nette : *« Je ne tiens pas à voir le Maréchal car je pourrais lui dire des choses fort désagréables !* »

Il part retrouver ses amis royalistes alsaciens au Fleix et participe à la réunion du Gabastou. L'abbé devient ainsi le premier envoyé d'un groupe de résistants en Angleterre. Ayant rejoint Londres (grâce à son *ausweis*), il s'engage, en septembre 1940, avec le général de Gaulle. Il est nommé aumônier des Forces Navales Françaises Libres (FNFL), en poste à Portsmouth à bord du cuirassier Courbet d'octobre 1940 à avril 1941, puis à Pointe-Noire (Congo). Il y croise un gamin de la vallée de la Bruche. Ce dernier raconte « *À Brazzaville, récemment passé à la France Libre, il avait vu arriver un prêtre à longue barbe (...) et l'excellent abbé, aumônier des troupes de Leclerc, il l'invita tout de go à déjeuner, disant qu'il aimait mieux être avec le fils de M. Oschwald, missionnaire protestant, qu'au banquet officiel prévu ce jour-là !* ». Affecté en mai 1943 à la base de chasseurs de Cowes, malgré son grand âge, il participe aux sorties en mer et se révèle excellent marin. Démobilisé le 18 juillet 1945, il fait rencontrer Philippe de Gaulle et « *Henriette de Montalembert de Cers, que j'ai rencontrée à Nice, puis à Lyon où m'avait invité son oncle, le père Louis de Dartein, ancien aumônier de la Marine que j'ai connu dans la France Libre. Ma fiancée appartient à la branche aînée de sa famille, celle du marquis de Montalembert* ». L'abbé de Dartein décède à Strasbourg en 1949, ayant servi sa foi, le roi et la France. ■

FRANCOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : Jean Essbach.)

Références :

■ Henri Comte de Paris, *Au service de la France, mémoires d'exil et de combat*, Éditions Atelier Marcel Jullian 1979

■ Michel Schreiber, *Histoire de la famille Dartein,* Disponible auprès de l'auteur : michelschreiber@yahoo.fr

■ Kibler, Marcel, *La résistance alsacienne*, propos recueillis par André Simon, Éditions J. Do Bentzinger, 2008.

■ Eschbach, Jean (fils), *Au cœur de la Résistance alsacienne, le combat de Paul Dungler,* Éditions Saint Rémi, 2003.

■ Béné Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies*, 7 volumes, Éditions imprimerie Fetzer,1971.

Brèves royales

■ **Ouganda, le 29 novembre.** : Le roi du Bouganda, Mutebi II, a appelé à une « *enquête rapide* » sur les évènements ayant provoqué la mort de 50 personnes lors des manifestations pro-Bobi (candidat de l'opposition pour la prochaine élection) qui ont eu lieu à Kampala et d'autres régions du pays, les18 et 19 novembre derniers. Restaurée en 1993, la monarchie bougandaise prétend également au trône d'Ouganda. Le père de Mutbei II, Mutesa II a été le souverain de ce pays entre 1939 et 1966, avant d'être la victime d'un coup d'Etat.

■ **Portugal, le 1er décembre** : La monarchie est *« indépendante des puissants intérêts économiques et politiques.* » C'est un message très engagé et virulent que Dom Duarte-Pio de Bragance a adressé à ses compatriotes pour le « Jour de la Restauration », l'équivalent de notre fête nationale. Le prétendant au trône a largement critiqué les réformes mises en place par les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années et alerté les candidats à l'élection présidentielle sur la « *fracture profonde et idéologique* » qui se créerait « *au sein de la société* », si l'État continuait de légiférer au détriment des règles démocratiques.

■ **Népal, du 5 au 7 décembre** : Des manifestations de masse en faveur de la restauration de la monarchie ont éclaté dans plusieurs grandes villes du pays, dont Pokhara, Butwal et Katmandou. Les manifestants ont réclamé la chute du système républicain fédéral adopté en 2008, après l'abolition d'une institution royale vieille de 240 ans. Le leader du parti royaliste Rastriya Prajatantra (RPP), Kamal Thapa, a déclaré que « *le besoin d'un État et d'une monarchie hindoue augmentait de jours en jours dans le pays* ». Roi par deux fois, Gyanendra Shah pourrait revenir sur le trône si les prochaines élections sont favorables aux monarchistes.

■ **Roumanie, le 10 décembre** : Dans un discours au corps diplomatique, la princesse Margareta a loué les efforts de cohésion de la nation face à la pandémie de Covid-19, remercié les services médicaux et félicité la nouvelle présidente moldave, qui partage avec elle des sentiments pro-européens, de sa victoire. La fille du roi Michel Ier a promis de renforcer les moyens d'action de la couronne dans son pays.

FREDERIC DE NATAL.

La Nouvelle Action royaliste

Notre souscription 2020 : plein succès !

Comme nous l'avions annoncé fin octobre, nous publions ci-dessous la dernière liste de notre souscription pour 2020, en remerciant vivement les derniers amis qui ont contribué.

Le résultat, plus de 14 000 euros récoltés alors que notre objectif initial était de 12 000, est impressionnant. Il démontre la forte mobilisation des adhérents, sympathisants ou simples lecteurs de *Royaliste*, dans un contexte où notre action rencontre depuis 2 ans un vif succès. Plus d'abonnés, de nouveaux adhérents, un développement très significatif de ceux qui suivent les activités de la NAR sur les réseaux sociaux…

Forts de ce succès, nous allons poursuivre le plan de développement que nous avons arrêté en début d'année, avec la modernisation de nos locaux parisiens, de nos supports sur Internet et une campagne de prospection de nouveaux lecteurs. Tout en ayant en vue le 50e anniversaire de la NAR, que nous préparons activement.

4e liste de souscripteurs

François-Xavier Noir : 120 – Philippe de Rennes : 110 – François Fardeau : 20 – Jean Consolino : 60 – Jacques Roué-Daëron : 30 – Andrea Nery-Routa : 30 – Henri Houzet : 60 – Anonyme Paris : 380 - Françoise Germain-Robin : 25 – Hugues Huet de Froberville : 30 – Anonyme Marseille : 100 – Jean Kleber : 200

Total de cette 4e liste : 1165 €
TOTAL GENERAL : 14 049 €

La NAR sur les réseaux sociaux

L'année 2020 se termine bien pour l'équipe qui gère notre présence sur les différents réseaux sociaux :

- le nombre des amis qui suivent nos activités sur la page Facebook de la NAR est passée d'un peu moins de 1600 à **près de 2 100 abonnés en un an,** celle du forum NAR vient de dépasser les 1 000 « suiveurs » et celle du blog de Bertrand Renouvin accueille plus de 4 000 lecteurs,
- la chaîne Youtube de la NAR, qui accueille notamment les conférences des Mercredis, a fait elle aussi un sérieux bond en avant, avec maintenant p**lus de 1000 abonnés.**

Amplifiez ce succès, connectez vous vite sur tous nos sites !

Communiqués de la NAR

Gestion de la crise sanitaire

Les conclusions des deux commissions d'enquête parlementaires sur la gestion de l'épidémie, déposées début décembre, sont accablantes. La France y apparait « *comme l'un des plus mauvais élèves de cette crise sanitaire* ». Les députés et les sénateurs mettent en avant une communication contradictoire, qui a jeté le trouble au sein des professions et du grand public. Ils soulignent le manque d'anticipation, lié en particulier au stock de masques disponibles (moins de 100 millions d'unités au début de la pandémie alors le besoin était estimé à au moins 1 milliard), aux décisions prises par l'administration de la santé pour ne pas renouveler ce stock et, fait aggravant, pour dissimuler les risques liés à ce non-renouvellement. Ce manque d'anticipation concerne également les lits de réanimation, les postes disponibles dans les hôpitaux et la carence d'équipements.

Le pouvoir actuel porte ainsi une lourde responsabilité dans la mauvaise gestion de cette pandémie. La NAR souligne que cette situation est le résultat des politiques d'austérité menées depuis au moins dix ans par tous les gouvernements, de gauche comme de droite, qui se sont succédé et qui devront un jour rendre des comptes à la nation. Elle rappelle que les décisions prises à l'issue du Ségur de la santé ne sont pas à la mesure de la crise que nous traversons et demande à nouveau la mise en place d'un vrai plan de rattrapage en matière de santé publique et d'une politique industrielle qui assure au pays une réelle souveraineté sanitaire.

Les mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredis 6 janvier :
David Cayla
pour son livre *Populisme et néolibéralisme.*

Mercredi 13 janvier :
Éric Anceau
pour son livre *Les élites françaises.*

(1).https://www.youtube.com/channel/UCRms3CbECdnZlqdHXM1TGkg

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : I. Sullivan
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste
VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)
VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**
Nom/prénom :.....
Adresse :.....
Code postal/Ville/Pays :.....
Téléphone portable : ..... Courriel :.....

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boite 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Éditorial

par Bertrand Renouvin

L'ordre des urgences

Tout candidat à une fonction éminente publie la liste de ses priorités, à la manière d'un ménage qui dresse la liste des courses à faire avant de partir au marché. Tout est important, dans les priorités comme dans les achats à faire ! La différence, c'est qu'on peut acheter tout le nécessaire en une heure ou deux, alors que les priorités économiques, sociales, environnementales… se chevauchent, s'opposent ou se heurtent à des obstacles imprévus quand on tente de les traduire dans les faits.

L'idée d'un référendum sur l'environnement lancée par Emmanuel Macron donne un exemple caricatural de ce type de débat. L'urgence écologique est ou devrait être une évidence mais l'inscription de quelques mots dans notre Constitution ne changera rien au cours désastreux des choses. Après avoir dénoncé cette manœuvre politique, Éric Zemmour relance dans *Le Figaro* le vieux projet de référendum sur l'immigration face à la menace djihadiste et au « *grand remplacement* ». Alors que l'écologie serait la cause préférée des classes privilégiées, l'immigration serait le problème fondamental des classes populaires reléguées dans la France périphérique.

Comme c'est simple ! Hélas, cette simplicité relève du même illusionnisme que le projet de référendum sur l'environnement. Car Eric Zemmour se garde bien de formuler la question qui serait soumise au référendum. Demander au peuple français s'il est pour ou contre l'immigration n'apporterait aucune solution concrète, quelle que soit la réponse apportée, aux problèmes sur lesquels on légifère depuis des décennies. Une question plus précise aurait quant à elle toutes chances de provoquer la colère des xénophobes ou des sans-frontiéristes, voire des deux camps.

Cette critique ne signifie pas que la question de l'immigration est à éliminer de la liste des urgences, où l'on trouve aussi la protection sociale, l'Éducation nationale pour laquelle Jacques Chirac envisageait un référendum, la Défense nationale, la politique étrangère… Il faut donc s'entendre sur la question-clé : celle qui permet de définir l'axe politique autour duquel il sera possible de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés.

L'immigration n'est pas cette question-clé. Ou alors, il faut nous expliquer comment la fermeture complète des frontières et le renvoi de nombreux étrangers permettraient de renforcer notre armée, de retrouver nos capacités industrielles, de compenser les effets économiques de la crise sanitaire, de parvenir au plein emploi, et, comme on dit, de « *sauver la planète* » ou encore de préserver notre identité rongée par l'américanisation. Cependant, il est tout à fait possible de réorienter dès à présent la politique de l'immigration en prenant, par exemple, deux mesures que nous avons proposées et qui auraient l'avantage d'avoir des effets immédiats :

La dénonciation du traité du Touquet, qui empêche les migrants de passer en Angleterre et les oblige à demeurer sur le territoire français dans des conditions d'extrême précarité ;

La dénonciation de la circulaire sur les travailleurs détachés, qui est en train de détruire l'artisanat français.

Il va presque sans dire que ces deux mesures impliquent une politique étrangère résolue, capable de faire prévaloir nos intérêts sur ceux de la Grande-Bretagne, et d'imposer notre volonté aux organes de l'Union européenne.

Et ce ne serait qu'un début car une politique cohérente en matière d'immigration ne peut être conçue et mise en œuvre dans un système économique qui privilégie la réduction des coûts et qui a besoin du travail précaire pour fonctionner. Il en est de même pour ce qui concerne la politique de l'environnement, incompatible avec l'ultralibéralisme.

En France, en Europe, aux Etats-Unis, nous sommes arrivés à un point où toute solution partielle est inopérante parce qu'il y a conjonction de tous les facteurs de crise. Les sempiternels débats entre mondialistes et nationalistes, entre xénophobes et immigrationnistes, entre industrialistes et anti-industrialistes sont et seront de plus en plus inopérants. Il faut une organisation européenne continentale et une coopération internationale en matière d'environnement. Il faut une politique de la frontière, qui n'est ni celle de la muraille, ni celle de l'espace indéfini. Il faut une nouvelle politique de développement industriel et agricole, pour notre pays, pour l'Europe, pour l'Afrique...

Le véritable débat devrait porter sur une question primordiale : qui décide de l'urgence, en fonction de laquelle les actions nécessaires seront hiérarchisées et coordonnées ? Face à la classe dirigeante qui impose depuis bientôt quatre décennies son programme de dérégulation généralisée, il faut s'appuyer sur le principe de souveraineté qui est à réaffirmer dans tous les domaines – militaire, monétaire, industriel, financier, commercial, migratoire…

Plus facile à dire qu'à faire ? Il est vrai que nous sommes bloqués : toute solution partielle condamne à l'échec les organisations politiques qui combinent le réformisme et la radicalité verbale ; la politique de souveraineté qui apporterait une réponse globale n'est aujourd'hui défendue par aucune organisation capable de prendre le pouvoir. Il suffirait d'un seul pour fédérer les énergies latentes... ■

Sommaire

Page 2 - Écologie : un référendum cousu de fil blanc. – Sur le mur de Jean Chouan.
Page 3 – Coralie Delaume. – L'Écho du net.
Page 4 – Suffren : un atout majeur pour notre Marine. – La quinzaine sociale.
Page 5 – L'heure de vérité pour le renseignement français.
Page 6 – SOS Mozambique. – Voix étrangères. – Les Faits majeurs.
Page 7 – Turquie d'Europe.
Pages 8 et 9 – De la responsabilité de nos gouvernants.
Page 10 – L'avenir se prépare maintenant. – Le Carnet.
Page 11 – Christophe Guilluy et le temps des gens ordinaires.
Page 12 – La leçon de maintien de Régis Debray.
Page 13 – Le souvenir de Paul-Jean Toulet.
Page 14 – Royalistes contre nazis : Louis de Dartein.
Page 15 – Le mouvement royaliste.
Page 16 – Éditorial : L'ordre des urgences.